



NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_ Age à l'inscription : \_\_\_\_\_

Numéro de portable (si mineur, celui du responsable) : \_\_\_\_\_  
 Parents divorcés mettre les 2 numeros de portable: \_\_\_\_\_

Observations particulières (Allergies, Intolérances, problème de santé ou autres): \_\_\_\_\_

### TARIFS 2025/2026

#### TARIFS ANNUELS

Forfait	Enfants	Adultes
1 cours / semaine	180 € / an	200 € / an
2 cours / semaine	280 € / an	320 € / an
3 cours / semaine	380 € / an	450 € / an
Cours concours	150 €	150 €

1 COURS / SEMAINE

2 COURS / SEMAINE

3 COURS / SEMAINE

RAJOUT CONCOURS

TOTAL à payer : \_\_\_\_\_ €

**REDUCTION CARTE COLLEGIEN DE PROVENCE A demander sur le site [www.collegiendeprovence.fr](http://www.collegiendeprovence.fr)**  
 Le QR code (pour la participation du conseil général pour la pratique artistique et sportive) est à transmettre au professeur de danse ou au 0634516214. Un chèque de caution de 75 euros vous sera demandé (non encaissé) et rendu dès le versement des 75 euros par le conseil général à l'association Last Dance.

Chèque de caution n°----- / Banque -----

#### DEBARDEUR LAST DANCE NOIR ET OR

Le logo noir et or pailleté au logo LAST DANCE est obligatoire dès la rentrée. Si le débardeur acheté l'année précédente vous convient toujours (taille OK), ce n'est pas la peine d'en racheter un autre.

Taille débardeur à commander : \_\_\_\_\_ Prix : 24 euro

### PAIEMENT COTISATION 2025/2026

#### Option 1

Paiement **Comptant** en \_\_\_\_\_ espèce ou \_\_\_\_\_ chèque Payé le : \_\_\_\_\_

#### Option 2

Paiement en **3X** seulement par chèque :

1er Chèque encaissé en septembre 2025	Chèque n° _____	Montant : _____	<input type="text"/>
2ème Chèque encaissé en octobre 2025	Chèque n° _____	Montant : _____	<input type="text"/>
3ème Chèque encaissé en novembre 2025	Chèque n° _____	Montant : _____	<input type="text"/>



# CERTIFICAT MEDICAL 2025/2026

Le certificat médical n'est plus obligatoire.

Il suffit de faire une déclaration sur honneur preuve de décharge pour l'association que votre enfant est apte à la pratique de la danse

## DROIT A L'IMAGE 2025/2026- Autorisation valable pendant 15 ans

- Autorise l'association LAST DANCE à photographier et à filmer mon enfant lors des cours de danse, des manifestations en extérieur, des représentations et des spectacles, et à publier ces photos ou vidéos sur le site Facebook/Instagram de l'association, à les reproduire sur support papier, audio et vidéo.
- Autorise l'association LAST DANCE à me photographier et à me filmer lors des cours de danse, des manifestations en extérieur, des représentations et des spectacles, et à publier ces photos ou vidéos sur le site Facebook/Instagram de l'association, à les reproduire sur support papier, audio et vidéo.
- M'engage à respecter le règlement intérieur ci-dessous.

Fait à ....., le .....

Signature avec la mention "lu et approuvé" :

**POUR TOUTES RECLAMATIONS OU LITIGES VEUILLEZ PRENDRE CONTACT AVEC LA PRESIDENTE LOMBARD STEPHANIE AU 0634516214**

## REGLEMENT INTERIEUR 2025/2026

**Article 1 : Durant toute l'année, votre enfant va apprendre au minimum 3 danses. Il y aura donc au moins trois costumes à la charge des parents. Chaque costume aura un montant compris entre 10€ et 25€. Les costumes ne vous seront distribués qu'après les règlements.**

**Article 2 :** Un spectacle de fin d'année vous sera présenté au mois de juin. Le lieu et les dates vous seront communiqués en temps voulu. Il est impératif que tous les adhérents soient présents lors des répétitions générales du gala de fin d'année.

**Article 3 :** Lors des cours de danse, une tenue correcte est exigée : tee-shirt, short, legging ou survêtement selon la saison. Les "jeans" ou autres sont interdits, l'enfant doit être à l'aise dans ses mouvements.

**Article 4 :** Votre enfant doit venir à chaque cours avec sa bouteille d'eau ou sa gourde.

**Article 5 :** L'utilisation du portable est interdit pendant les cours de danse.

**Article 6 :** Des représentations dans notre ville et aux alentours auront lieu au cours de l'année. La présence de votre enfant sera demandée. Une décharge pour chaque sortie sera datée et signée par vos soins. La tenue de rigueur sera un short noir, le débardeur Last dance et des chaussons ou baskets noirs.

**Article 7 :** L'assiduité de votre enfant à chaque cours est essentielle car les chorégraphies sont avancées à chaque séance. Les cours perdus ne seront pas rattrapés car un programme annuel a été établi et qu'il doit être respecté. Pendant les vacances scolaires, les cours ne sont pas assurés mais des stages vous seront proposés.

**Article 8 :** Les chorégraphies représentent un vrai travail de groupe avec des passages souvent à deux, si les adhérents ont trop d'absences répétées injustifiées pour la même danse, ce qui gêne l'apprentissage de la choré pour le groupe, le ou la danseur (euse) sera exempté(e) pour ladite danse.

**Article 9 :** Pour la cotisation annuelle, vous avez la possibilité de payer en 3 fois si vous le désirez mais les chèques devront être établis lors de l'inscription et ils seront encaissés successivement en Septembre, Octobre et Novembre.

**Article 10 :** Si l'adhérent décide de mettre un terme à son année sportive, aucun remboursement de la cotisation ne sera effectué. Si l'élève arrête en cours d'année, les costumes seront à régler pour toutes les danses commencées en cours SI COMMANDE EST VALIDÉE.

**Article 11 :** Le dossier d'inscription doit être rendu au plus tard le lundi 4 Novembre 2024. Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés sous peine de perdre sa place car le nombre de places par groupe est limité.

**Dossier complet et soldé SIGNÉ**

# NOS PARTENAIRES

## Nos partenaires



LA FABRIQUE  
À PÉTALES



L'instant  
d'Anais

SUPER U



VivaL

LTM  
Auto  
Inc.



Intermarché



Salon de beauté





**Boucherie de la Crau**

